Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE HAVRE - 7606 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/10/2026 - B2026/005423 - 2002 B 00031 - 440 483 725 - GENERRIC

GENERRIC
Société par actions simplifiée
au capital de 29.780.000 euros
Siège social : 16, Boulevard Dufayel
76310 SAINTE ADRESSE
440.483.725 RCS LE HAVRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2026

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 662.631 euros de la manière suivante :

- A la réserve légale : 33.132 €
- A la réserve spéciale *(Article 25 des statuts)* : 66.263 €
- A la distribution d'un dividende global : 708.864 €
 ce dividende étant financé :
 - à hauteur de : 563.236 €
 par le solde du bénéfice distribuable après les affectations ci-dessus
 - à hauteur de : 145.628 €
 par prélèvement sur le compte « Autres réserves ».

REPARTITION DU DIVIDENDE PRELEVE SUR LES RESERVES

L'assemblée générale rappelle qu'une partie du dividende global mis en distribution, à concurrence de 145.628 euros, est prélevée sur le compte « Autres réserves ».

L'assemblée générale constate que certaines des actions composant le capital social de la Société font l'objet d'un démembrement de propriété entre usufruitiers et nus-propriétaires.

Conformément aux stipulations de l'article 25 des statuts, les sommes distribuées prélevées sur les réserves sont attribuées aux nus-propriétaires, sous réserve des droits des usufruitiers, et sont, en principe, soumises au régime du quasi-usufruit prévu par l'article 587 du Code civil.

L'usufruitier et les nus-propriétaires concernés déclarent expressément convenir, au titre de la présente distribution et exclusivement pour les sommes prélevées sur les réserves, que le droit de jouissance de l'usufruitier ne s'exercera pas sous la forme d'un quasi-usufruit.

En conséquence, l'usufruitier et les nus-propriétaires concernés déclarent expressément convenir, au titre de la présente distribution et exclusivement pour les sommes prélevées sur les réserves, que le droit de jouissance de l'usufruitier ne s'exercera pas sous la forme d'un quasi-usufruit. En conséquence, ils conviennent que les sommes correspondant aux droits attachés aux actions démembrées et prélevées sur le compte « Autres réserves » seront versées directement et immédiatement aux nus-propriétaires.

Cette décision est prise sans préjudice des droits respectifs de l'usufruitier et des nus-propriétaires sur les distributions ultérieures.

REPARTITION APRES AFFECTATION

L'assemblée générale prend acte que cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 37.000.259 euros et celui des réserves à 4.286.251euros.

MONTANT - MISE EN PAIEMENT - REGIME FISCAL DU DIVIDENDE

Le dividende unitaire est donc de DEUX EUROS ET TRENTE-HUIT CENTIMES (2,38 €) *(arrondi à deux décimales)*.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/03/2025	660.000 €	---	---
31/03/2024	595.600 €	---	---
31/03/2023	565.820 €	---	---

Cette résolution, soumise au vote, estAdoptée.....

Voix contre :0.....
Abstentions :0.....
Voix pour :5...

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Monsieur Pascal GIRARDET

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : GENERRIC — 12

Adresse de l'entreprise : 16 BOULEVARD DUFAYEL 76310 SAINTE-ADRESSE — Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 44048372500022 — Néant ☐

Exercice N clos le : 31/03/2026

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net N
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 119	AU 2 119	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations	CS	33 962 491	CT	33 962 491
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	33 964 610	BK 2 119	33 962 491
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	6 000	CA	6 000
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	3 751 016	CG	3 751 016
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	3 757 016	CK	3 757 016
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	37 721 626	LA 2 119	37 719 507

CERTIFIÉ CONFORME

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2026

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des impôts

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise GENERRIC — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 29 780 000)		DA	29 780 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	2 894 861
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	674 460
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	400 459
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	3 257 865
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	662 631
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	39 147
	TOTAL (I)		DL	37 709 123
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Instrument financier à terme		DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	9 355
	Dettes fiscales et sociales		DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	1 030
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	10 385
	Écarts de conversion passif et différences d'évaluation	**(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	37 719 508

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	10 385
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables - année 2026

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GENERRIC — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP		
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ		136
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		136
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW		80 288
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Cotisations sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements * (14)					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GY		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF		80 288
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG		(80 152)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		658 946
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		83 866
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP		742 812
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		29
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		29
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV		742 783
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW		662 631

RENVOIS : (voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2026

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GENERRIC — Néant ☐

		Exercice N
Produits exceptionnels (7)	(VII) HD	
Charges exceptionnelles (6bis 6ter 7)	(VIII) HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)	HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX) HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X) HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	742 947
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	80 317
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)	HN	662 631
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont Crédit-bail mobilier *	HP	
(3) Dont Crédit bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	658 946
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(13) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles:	A8	
(13) Dont cotisations facultatives Madelin A10 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1 2°, al.3)	HS	

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables Janvier 2026

Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032 NOT SD

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2026 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2025 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 37 719 507,31 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 662 630,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/07/2026 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Changement de méthode :

L'application de l'ANC 2022-06 est assimilée à un changement de méthode dont la cause est le changement de réglementation comptable.
Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transferts de charges : cette technique, qui permettait de neutraliser des charges entre différentes activités, est supprimée. Ce changement n'a pas d'impact sur les comptes car il n'y avait pas de transfert de charges dans les exercices précédents ;
- La définition du résultat exceptionnel : il est désormais limité aux éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, aux écritures purement fiscales et aux corrections d'erreurs.

1- Modifications de présentation opérées sur la colonne 2025 pour se conformer aux nouveaux modèles

Dans le cadre de ce changement de réglementation comptable, nous vous présentons ci-après une note explicative des principaux reclassements pour l'exercice 2025 tels qu'ils auraient été présentés avec la nouvelle réglementation :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes, sur les deux lignes « Produits exceptionnels et charges exceptionnelles ». Les montants inscrits en 2025 sont montrés sans être réapprécier dans leur qualification.
- Reclassement/Regroupement entre les lignes du bilan :
 - Les immobilisations en cours ont été regroupés avec les avances et acomptes ;
 - Les charges constatées d'avances sont présentées parmi les éléments constituant la rubrique des « créances » ;
 - Nouvelles rubriques sur les instruments financiers.

Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement de la colonne 2025, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat.

2- Informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés de l'exercice 2026

- Ces montants sont non significatifs.

Règles générales :

Les comptes annuels au 31.03.2026 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016, et par le règlement ANC 2022-06 du 26 décembre 2023, ainsi qu'aux avis, et recommandations ultérieures de l'Autorité des normes Comptables (ANC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Matériel informatique : 2 à 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa

disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evènements significatifs de l'exercice

Conflit au Moyen Orient :

Le conflit entre plusieurs pays au Moyen Orient constitue un événement significatif de l'exercice.
La direction de la société n'a pas relevé d'impact significatif à mentionner, et n'anticipe pas de risque majeur remettant en cause la continuité d'exploitation.

Evènements post-clôture

Néant

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 33 964 610 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 119			2 119
Immobilisations financières	33 962 491			33 962 491
TOTAL	***33 964 610***			***33 964 610***

Amortissements et provisions d'actif = 2 119 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 119			2 119
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***2 119***			***2 119***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mat.bureau &informatique	2 119	2 119	0	2 à 3ans
TOTAL	***2 119***	***2 119***	***0***	

Etat des créances = 6 000 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	6 000	6 000	
TOTAL	***6 000***	***6 000***	

Produits à recevoir par postes du bilan = 43 045 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 000
Disponibilités	37 045
TOTAL	***43 045***

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 29 780 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	297800	100,00	29 780 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***297800***	***100,00***	***29 780 000***

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant
Capitaux propres à l'ouverture	37 706 492
Résultat de l'exercice	662 631
Dividendes versés	-660 000
Capitaux propres à la fin de l'exercice	***37 709 123***

Provisions = 39 147 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	39 147				39 147
Provisions pour risques &					
TOTAL	***39 147***				***39 147***

Etat des dettes = 10 385 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 030	1 030		
Fournisseurs	9 355	9 355		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***10 385***	***10 385***		

Charges à payer par postes du bilan = 9 355 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	9 355
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	***9 355***

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 43 045 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Deb et cred divers - autres(46700000)	6 000
TOTAL	***6 000***

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus comptes a term(51870000)	37 045
TOTAL	***37 045***

Charges à payer = 9 355 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(40810000)	9 355
TOTAL	***9 355***

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	1 413
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	***1 413***

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SOGESTRAN	15 000 000	113 159 944	66	33 923 344	33 923 344			6 974 267	2 777 620	658 946
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre

ACDE SAS
74 avenue de Thiès
14000 Caen

GENERRIC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026
GENERRIC
16 Boulevard Dufayel 76310 SAINTE ADRESSE

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

ACDE SAS
Audit Certification D'Entreprise
Au capital de 10 000 euros
RCS CAEN 437 902 646
74 Avenue de Thiès
14000 CAEN
Société de commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale Normandie

KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre

ACDE SAS
74 avenue de Thiès
14000 Caen

GENERRIC

16 Boulevard Dufayel 76310 SAINTE ADRESSE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

À l'assemblée générale de la société GENERRIC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GENERRIC relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, paragraphe « Titres de participations et autres titres immobilisés » expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des titres de participations et autres titres immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Havre, le 18 septembre 2026,

KPMG SA

18/09/2026 15:52

Signé par **Angélique Delanney**

Angélique Delanney Colombe

Associée

Caen, le 18 septembre 2026,

ACDE SAS

18/09/2026 11:06

Signé par **Valérie LENOIR**

Valérie Lenoir

Associée

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/03/2026 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2025 (12 mois)
		Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement	(II)				
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles		2 119	2 119		
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participation		33 962 491		33 962 491	33 962 491
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)		**33 964 610**	**2 119**	**33 962 491**	**33 962 491**
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres		6 000		6 000	
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		3 751 016		3 751 016	3 755 581
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)		**3 757 016**		**3 757 016**	**3 755 581**

ACTIF		Exercice clos le 31/03/2026 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2025 (12 mois)
		Brut	Amort.prov.	Net	Net
Frais d'émission des emprunts	(V)				
Primes de remboursement des emprunts	(VI)				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif	(VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)		**37 721 626**	**2 119**	**37 719 507**	**37 718 072**

Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2025 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital (dont versé : 29 780 000)	29 780 000	29 780 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ..	2 894 861	2 894 861
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	674 460	474 380
Réserves statutaires ou contractuelles	400 159	
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 257 865	516 522
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	662 631	4 001 582
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	39 147	39 147
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**37 709 123**	**37 706 492**
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (II)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 030	1 030
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 355	10 550
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES (III)	**10 385**	**11 580**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**37 719 507**	**37 718 072**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2025 (12 mois)
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	136	
Total des produits d'exploitation (I)	**136**	
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (1)	80 288	53 611
Impôts, taxes et versements assimilés		28
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	**80 288**	**53 639**
(1) Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-80 152**	**-53 639**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (2)	658 946	3 959 496
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	83 866	95 776
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	**742 812**	**4 055 272**

	Exercice clos le 31/03/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2025 (12 mois)
	Total	Total
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	29	50
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
Total des charges financières (VI)	**29**	**50**
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**742 783**	**4 055 221**
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**662 631**	**4 001 582**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2025 (12 mois)
Produits exceptionnels		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des Produits (I+III+V+VII)	**742 947**	**4 055 272**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**80 317**	**53 690**
BENEFICE OU PERTE	**662 631**	**4 001 582**
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2026 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2025 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 37 719 507,31 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 662 630,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/07/2026 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Changement de méthode :

L'application de l'ANC 2022-06 est assimilée à un changement de méthode dont la cause est le changement de réglementation comptable.
Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transferts de charges : cette technique, qui permettait de neutraliser des charges entre différentes activités, est supprimée. Ce changement n'a pas d'impact sur les comptes car il n'y avait pas de transfert de charges dans les exercices précédents ;
- La définition du résultat exceptionnel : il est désormais limité aux éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, aux écritures purement fiscales et aux corrections d'erreurs.

1- Modifications de présentation opérées sur la colonne 2025 pour se conformer aux nouveaux modèles

Dans le cadre de ce changement de réglementation comptable, nous vous présentons ci-après une note explicative des principaux reclassements pour l'exercice 2025 tels qu'ils auraient été présentés avec la nouvelle réglementation :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes, sur les deux lignes « Produits exceptionnels et charges exceptionnelles ». Les montants inscrits en 2025 sont montrés sans être réapprécier dans leur qualification.
- Reclassement/Regroupement entre les lignes du bilan :
 - Les immobilisations en cours ont été regroupés avec les avances et acomptes ;
 - Les charges constatées d'avances sont présentées parmi les éléments constituant la rubrique des « créances » ;
 - Nouvelles rubriques sur les instruments financiers.

Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement de la colonne 2025, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat.

2- Informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés de l'exercice 2026

- Ces montants sont non significatifs.

Règles générales :

Les comptes annuels au 31.03.2026 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016, et par le règlement ANC 2022-06 du 26 décembre 2023, ainsi qu'aux avis, et recommandations ultérieures de l'Autorité des normes Comptables (ANC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Matériel informatique : 2 à 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa

disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evènements significatifs de l'exercice

Conflit au Moyen Orient :

Le conflit entre plusieurs pays au Moyen Orient constitue un événement significatif de l'exercice.
La direction de la société n'a pas relevé d'impact significatif à mentionner, et n'anticipe pas de risque majeur remettant en cause la continuité d'exploitation.

Evènements post-clôture

Néant

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 33 964 610 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 119			2 119
Immobilisations financières	33 962 491			33 962 491
TOTAL	***33 964 610***			***33 964 610***

Amortissements et provisions d'actif = 2 119 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 119			2 119
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***2 119***			***2 119***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mat.bureau &informatique	2 119	2 119	0	2 à 3ans
TOTAL	***2 119***	***2 119***	***0***	

Etat des créances = 6 000 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	6 000	6 000	
TOTAL	***6 000***	***6 000***	

Produits à recevoir par postes du bilan = 43 045 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 000
Disponibilités	37 045
TOTAL	***43 045***

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 29 780 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	297800	100,00	29 780 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***297800***	***100,00***	***29 780 000***

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant
Capitaux propres à l'ouverture	37 706 492
Résultat de l'exercice	662 631
Dividendes versés	-660 000
Capitaux propres à la fin de l'exercice	***37 709 123***

Provisions = 39 147 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	39 147				39 147
Provisions pour risques &					
TOTAL	***39 147***				***39 147***

Etat des dettes = 10 385 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 030	1 030		
Fournisseurs	9 355	9 355		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***10 385***	***10 385***		

Charges à payer par postes du bilan = 9 355 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	9 355
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	***9 355***

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 43 045 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Deb et cred divers - autres(46700000)	6 000
TOTAL	***6 000***

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus comptes a term(51870000)	37 045
TOTAL	***37 045***

Charges à payer = 9 355 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(40810000)	9 355
TOTAL	***9 355***

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	1 413
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	***1 413***

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SOGESTRAN	15 000 000	113 159 944	66	33 923 344	33 923 344			6 974 267	2 777 620	658 946
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										